

Procès-verbal de séance

Séance du 18 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le dix-huit janvier à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 10 janvier 2017, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p>EXCUSE : Philippe GUICHARD (<i>pouvoir à D. Duclosson</i>)</p> <p>ABSENT :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 11</p>
---	--

Frédérique Khammar est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 24 novembre 2016, à l'unanimité.

Monsieur le Maire excuse M. Philippe Guichard, qui vient de subir une intervention chirurgicale, et lui souhaite un prompt rétablissement.

PLU Intercommunal. Débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Communiqué de Monsieur Hugo Carré, chargé de projets PLUi au sein de la Communauté de Communes Usses et Rhône :

«À la suite de la réunion conjointe des groupes de travail Social - PLH et Équipements - Loisirs - Voiries pour le PLUi de la Semine organisée le lundi 9 janvier 2017, il a été décidé de reporter le débat du PADD du PLUi dans les 7 conseils municipaux concernés. Ces débats se tiendront une fois que la commission de la Communauté de Communes Usses et Rhône en charge de l'élaboration du SCoT se sera réunie. Les Conseils municipaux des communes de la Semine pourront ainsi débattre d'un projet de PADD abouti et tenant compte des dernières données du SCoT. À titre indicatif, le débat du PADD en Conseil municipal est prévu fin février-début mars.»

Délibération n° 2017/01/01

Forêt communale. Programme d'actions pour l'année 2017

Rappel par Monsieur le Maire de la délibération n° 2012/06/23 en date du 18 juin 2012 approuvant le programme d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts de la Région Rhône-Alpes pour la période 2012-2031.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal au cours de l'année 2017, en application de l'article D.214-21 du Code Forestier, et précisant que ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à l'engagement PEFC de la commune.

Le conseil municipal valide le programme suivant :

- ☞ travaux sylvicoles pour un montant hors taxes estimé à 1.140€ : dégagement manuel des régénérations naturelles – parcelles 7, 9, 10, 12 et 13 (= dégagement de la jeune régénération de chêne et feuillus d’avenir dans les diverses trouées ouvertes ces dernières années, avec maintien du gainage).
- ☞ travaux de maintenance pour un coût hors taxes de 3.370€ : création de périmètre, débroussaillage manuel et marquage à la peinture des nouvelles parcelles confiées à l’ONF en 2016 (D2016/11/39). Localisation : parcelles A843, B858, B971, B973 et B978.

Unanimité

Délibération n° 2017/01/02

Indemnité de conseil allouée au comptable public pour l’année 2016

Après avoir constaté l’implication professionnelle du nouveau trésorier dans son rôle d’aide à la gestion communale, le conseil municipal décide de verser à Monsieur Ludovic PEYTIER, receveur, 100% de l’indemnité de conseil au titre de l’exercice 2016, telle que prévue par l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l’article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Les élus souhaiteraient cependant faire remonter aux instances supérieures que cette pratique semble devenue obsolète, les trésoriers étant désormais rémunérés justement dans leurs fonctions.

3 absentions (D. Duclosson, F. Merlet et S. Passaquay). 8 voix pour.

Délibération n° 2017/01/04

Personnel. Emplois d’été 2017

Considérant le surcroît de travail estival, pour assurer l’entretien indispensable des espaces verts et des fleurs – *arrosage, désherbage, tonte* - ainsi que l’entretien des différents bâtiments communaux – *nettoyage, peinture*, le conseil municipal renouvelle son intention de recruter pendant les mois de juillet et août 2017 plusieurs **agents mineurs âgés de 16 ans révolus** qui, placés sous l’autorité de l’employé technique titulaire, auront à charge de réaliser les différentes tâches ci-dessus listées, sur un temps de travail déterminé de 20 heures hebdomadaires.

En cas d’absence de candidats mineurs, le recours à des jeunes majeurs pourra éventuellement être envisagé.

Unanimité

Délibération n° 2017/01/03

Finances. Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement que dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d’investissement du 1^{er} trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d’investissement imprévue et urgente le cas échéant, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, en vertu de l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l’autoriser à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

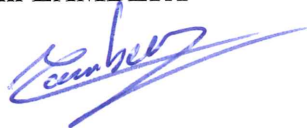
Unanimité

Questions diverses et informations

- Tous les conseillers donnent leur accord pour que les convocations de séance leur soient dorénavant transmises par mail. Elles ne seront donc plus personnalisées avec les coordonnées de chacun.
- Communauté de Communes Usse et Rhône créée le 1^{er} janvier 2017. La 1^{ère} séance se tiendra vendredi 27 janvier au siège. Election du président et détermination du nombre de vice-présidents. Actuellement, le doyen des présidents des trois ex-communautés de communes assure l'intérim.
- Occupation du préau couvert de la mairie par l'association Arts Martiaux 74, pendant la période de travaux de réfection de la salle des fêtes de Chêne-en-Semine (3 mois maximum à compter du 1^{er} février).
- Information de D. Rey sur la situation de Cally Nant. Suite à l'AG, un nouveau bureau a été constitué. Monsieur Pommier est nommé président à la suite de Madame Cherrared, qui quitte ses fonctions en affichant un résultat financier positif de l'association.
- Transports scolaires. Nouveau transporteur retenu par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Coût très élevé. Le SIVU scolaire tente de trouver une solution pour baisser les coûts, en lien avec la CC Usse et Rhône, désormais Autorité Organisatrice de second rang. Le problème vient principalement de l'irrégularité des enfants à emprunter les transports scolaires. Ils sont nombreux à être inscrits, d'où la présence de deux cars, mais rarement utilisateurs. Ainsi, le second car mis en place fonctionne régulièrement à vide.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00

Le Maire,
Alain LAMBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Lambert', written over the printed name.